



Aussois
Le village-station
des familles

**CONTRAT DE COLLABORATION
REMONTÉES MECANIQUES
Saison hiver 2018/2019**

ENTRE LE PARTENAIRE ci-dessous désigné

Nom du partenaire

F.S.G.T

Représenté(e) par

Arnaud BERTHIER

Adresse

14 rue Scandicci

Code postal

93500

VILLE

PANTIN

Téléphone

01.49.42.23.64

E-mail

sportsdeneige@fsgt.org

1

ET La société Parrachée-Vanoise

Représentée par

Marjolaine ARNAUD

La Directrice Commerciale

43 route des barrages – 73500 AUSSOIS

Adresse

04 79 20 42 20

Téléphone

www.aussois.ski

Site Internet

E-mail

commercial@aussois.com

ARTICLE 1 – Durée du contrat

Ce contrat prend effet à compter du 22 décembre 2018, date d'ouverture des remontées mécaniques, et aura pour fin le terme des accords pour lesquels il a été conclu, au plus tard le 19 avril 2019, date de fermeture des remontées mécaniques. Le présent contrat a pour objet de fixer les clauses de collaborations pour la saison d'hiver 2018/2019.

ARTICLE 2 – Objet du contrat

Le partenaire et la Société Parrachée-Vanoise ont décidé de se rapprocher afin de définir le cadre et les conditions de leurs obligations réciproques à savoir :



Aussois

Le village-station
des familles

Le partenaire s'engage à référencer la Société Parrachée-Vanoise d'Aussois sur tous ses supports de communication. Chaque référencement sera obligatoire soumis à la Société Parrachée-Vanoise pour validation avant diffusion.

La Société Parrachée-Vanoise s'engage à accorder une réduction à tous les adhérents du partenaire sur présentation de la carte du partenaire ou figureront obligatoirement Nom et Prénom de l'adhérent (un spécimen devra être adressé à la Société Parrachée-Vanoise pour les caisses des remontées mécaniques).

Sur présentation de la carte du partenaire :

Tarif journée individuel Alpin* (Tarif public 31€)	19€ / jour / personne
Tarif journée Groupe * (minimum 30 personnes)	15.50€ / jour / personne
Tarif 6 jours adulte (Tarif public 159€)	143.10€
Tarif 6 jours enfant 2007-2013 (Tarif public 135€)	121.50€

2

* Avec paiement immédiat aux caisses des remontées mécaniques d'Aussois. Si le client n'a pas de support main libre, celui-ci sera facturé 1,50 € en sus.

Les prix s'entendent Toutes Taxes Comprises au taux de la TVA en vigueur.

ARTICLE 3 – COUVERTURES D'ASSURANCES

Le partenaire est tenu d'informer sa clientèle que le forfait de remontées mécaniques n'inclut pas de couvertures d'assurances et que les secours sur piste sont payants.

L'assurance Carré Neige est proposée au guichet des remontées mécaniques et le montant correspondant devra obligatoirement être acquitté sur place par le client qui opte pour cette formule.

Le Société Parrachée-Vanoise ne peut être inquiétée à ce sujet, il appartient au client de bien s'assurer.

ARTICLE 4 – ATTRIBUTION JURIDICTIONNELLE

Tout litige né du présent contrat relèvera des juridictions compétentes d'Albertville – France.

Fait en 2 exemplaires à Aussois

Le 06.09.18

Pour, la FSOT.

pl0 AB

Pour la Société Parrachée Vanoise,

Marjolaine ARNAUD



 SPL Parrachée-Vanoise
43, Route des Barrages
73500 AUSSOIS
Siret : 815 111 406 00022
TVA Intra : FR23 815111406

Société Parrachée-Vanoise – 43 route des Barrages – 73500 AUSSOIS
N°SIRET : 815 111 406 000 22

Tel.33(0)4 79 20 42 20 – contact@aussois.ski – www.aussois.ski